

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°81-2022-434

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction Départementale des Finances Publiques / Service Stratégie-Contrôle de Gestion**

81-2022-11-30-00003 - Décision de délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire pour le service ressources humaines du Pôle  
Pilotage et Ressources de la DDFIP du Tarn (1 page)

Page 3

Direction Départementale des Finances  
Publiques

81-2022-11-30-00003

Décision de délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire pour le service  
ressources humaines du Pôle Pilotage et  
Ressources de la DDFIP du Tarn

ANNEXE 1-2

## DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des Finances publiques du Tarn

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République du 26 janvier 2022 portant nomination de **M. François-Xavier LAUCH** en qualité de préfet du Tarn ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à **Mme Katrin MEYER**, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice du pôle pilotage et ressources.

### **DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté de M. le préfet du Tarn en date 14 février 2022, seront exercées par :

**Mme Marie-Pierre ARENES** inspectrice divisionnaire des Finances publiques,  
**Mme Béatrice CAPLIEZ**, contrôleur principal des Finances publiques  
**Mme Mehdiya GHARBI**, contrôleur des Finances publiques ;  
**Mme Marion KUNERTH**, contrôleur des Finances publiques

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Albi, le 30 novembre 2022

L'Administratrice des Finances Publiques adjointe,  
Directrice du pôle pilotage et ressources

  
**Katrin MEYER**